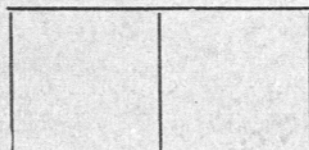


Adresse	: Hôtel de Ville (place de l')
Aire d'étude	: Belle-Ile-en-Mer
Auteur(s)	: Abgrall (maître de l'oeuvre)
Cadastre	: 1939 E1 248
Commune	: Le Palais
Coord. Lambert	: 0275320 ; 2185320
Copyright	: © Inventaire général, 1986
Date bordereau	: 1987 AVANT
Date Mistral	: 1987 AVANT
Date protection	: édifice non protégé MH
Date(s)	: 1905
Dénomination	: église paroissiale
Département	: 56
Dossier	: individuel
Etages	: 3 vaisseaux
Etude	: inventaire fondamental
Historique	: Eglise de 1905 par le chanoine Abgrall ; et qui remplace la précédente de 1677 ; incendiée en 1894
Implantation	: en ville
INSEE	: 56152
Justif. attrib.	: attribution par source
Justif. datation	: porte la date
Localisation	: Bretagne ; 56 ; Le Palais
Murs gros-oeuvre	: schiste ; granite ; revêtement
Plan	: plan symétrique
REFERENCE	: IA00008180
Région	: Bretagne
sauvegarde Ref.	: 00008180
Siècle	: 4e quart 17e siècle (détruit) ; 1er quart 20e siècle
Siècle bis	: 17e s. ; 20e s.
Statut propriété	: propriété de la commune
Titre courant	: Eglise Paroissiale Saint-Géran
Toiture matériau	: ardoise
Vocabulaire	: Saint-Géran
Zone Lambert	: Lambert2



Eglise paroissiale Saint G ran

LOCALISATION : place de l'H tel de Ville

REP RAGE CARTOGRAPHIQUE :

..... km

Carte E. M. Echelle 1/25.000

Feuille Quiberon 5-6
1-2

Lambert X 185,32 Zone II

Y 272,32

Cadastre Ancien : ann e 1839

Section E 1

Parcelle 248

Revis  : ann e

Section

Parcelle

SITUATION DANS L' DIFICE :

PROPRI TAIRE : Nom COMMUNE

Qualit 

Adresse

DESTINATION ACTUELLE :  glise paroissiale

PROTECTION M.-H.

Inscrit le

Class  le

DOSSIER

Etabli le 7.1973

Par G. LE LOUARN - D. MOIREZ

Qualit  Enqu teurs

Revu le 4.1974

Par G. LE LOUARN

Qualit  R dacteur

I- HISTORIQUE

1. EDIFICE(S) ANTERIEUR(S)

L'église de l'ancien bourg dédiée à Saint Direc (ou Gêran) s'élevait à la Haute-Boulogne; on ignore sa date de construction (Cf. Dossier Documents, p.18).

Pour des raisons stratégiques, après la descente des Hollandais en 1674, cette église - déjà brûlée pendant le siège - fut démolie suivant les ordres du commandant de la place : de Lorgeril. Son emplacement servit ensuite de cimetière paroissial (cf. Dossier Documents p. 21) et dès le mois d'avril 1689 les travaux pour "aplanir les inégalités du cimetière" étaient achevés suivant les ordres de Vauban.

Le 3 avril 1677, était posée la première pierre de la nouvelle église paroissiale à La Basse Boulogne (cf. Le Gallen ... p. 295); la bénédiction eut lieu le 5 mars de l'année suivante. Elle était de plan en croix latine à faux transept (cf. fig. 5, cadastre 1839 et plan établi par LE PORE, agent - voyer le 26 décembre 1901 [Annexe V] : "Deux bras qui renferment deux chapelles" (cf. Annexe II), "L'une dédiée, au Nord, à la vierge. L'autre, au Sud, à Saint-Pierre (cf. Annexe III); elles auraient été construites en 1681 par le roi (cf. Le Gallen ... p. 297). A l'Est l'édifice était terminé par un chœur à trois pans et à l'Ouest, par une tour-porche dont le marché fut passé en 1679 (Cf. Le Gallen... p. 296), l'accès à la chambre des cloches se faisait par un escalier en vis dans oeuvre. Au Nord, étaient accolés un porche (cf. fig. 2) qui apparaît pour la première fois sur le plan-relief de Tessier de Derville (vers 1754 [cf. Dossier Documents p. 34 a]) et une chapelle où furent transférés les fonts-baptismaux après 1766 (cf. Annexe III).

Au Sud, les deux fenêtres en plein-cintre (cf. fig. 4) correspondent à la montée d'escalier à la tribune (cf. Annexe III).

Tout l'édifice était imbriqué dans des constructions (magasins ou habitations) dont le terrain avait été accordé aux paroissiens par Mme Fouquet (cf. Annexe IV) et qui étaient louées pour certaines par La Fabrique (cf. fig. 3 et Annexe III).

L'espace intérieur était couvert d'un lambris en berceau segmentaire et les murs latéraux étaient revêtus de boiseries (cf. fig. 10); après l'incendie de 1894, la nef fut séparée (cf. fig. 5) par un refend auquel s'appuyait la tribune

Le chœur était éclairé par deux fenêtres latérales (cf. fig. 3) rectangulaires. En 1748, "Messire Choblet fit boiser le haut du chœur en baroque jusqu'au lambris grand cadres et bien façonnés, orner le cintre des deux chapelles au dedans de la nef avec couleur claire et beau vernis, exhausser et boiser les deux vitraux du sanctuaire en anse de panier pour être plus lumineux et plus riant, mettre au-dessus de chaque vitrage une rosette ou oeil de boeuf travaillé et à vitres bien transparentes afin qu'on put voir plus clairement au maître-autel".

A part ces fenêtres, toutes les ouvertures étaient en plein-cintre. La porte Ouest était surmontée d'un fronton cintré à retours et celui du Nord (vers 1754) d'un fronton brisé.

Après le siège de 1761, le dôme de la tour-porche occidentale fut refait à l'impériale (cf. fig. 1).

En 1766, c'est le pavage de l'église que l'on achève (cf. Annexe III). En 1795, l'église est mise à la disposition du Ministre de la Guerre pour servir de magasin contenant les approvisionnements de siège de la Place (A.N. P³ II Morbihan²)

La chronologie assez fine fournie par l'étude des divers plans du bourg et citadelle du Palais permet de préciser l'évolution du plan de l'église paroissiale.

Sur le plan de 1680 (cf. Dossier Documents p. 21) et sur celui de Vauban (Cf. Dossier Documents p. 23) de 1683, le plan au sol de l'église est en fait celui de l'édifice construit en 1677 par Madame Fouquet : celui d'une église de plan rectangulaire terminé à l'Est par une abside à trois pans. Le plan de Nicolas de Fer (Cf. Dossier Documents p. 25) qui reprend le tracé de celui de Vauban montre l'adjonction des deux chapelles Nord et Sud et le début du processus de collage des maisons particulières principalement à l'Ouest. Ce phénomène se lit sur tous les plans levés par la suite [1699 (cf. Dossier Documents p. 26); 1716 (cf. Dossier Documents p. 28); 1730 (cf. Dossier Documents p. 29); 1739 (cf. Dossier Documents p. 30)]

Sur le plan-relief de Tessier de Derville (cf. Dossier Documents p. 34a et 34b) élaboré vers 1754, apparaît pour la première fois un porche Nord qui, dans les années suivantes (cf. Dossier Documents p. 35) sera englobé dans des constructions privées. Sur la figure n° 2, ce porche apparaît presque comme la porte privée d'une maison à trois niveaux. Dès 1779 (cf. Dossier Documents p. 38) toute l'église disparaît dans ces constructions et l'ensemble forme un vaste rectangle (Annexe V).

2. CONTEXTE HISTORIQUE

Après la disgrâce de Fouquet (1661) sa femme conserva la possession du marquisat de Belle-Ile et en 1677, c'est elle qui fit construire la nouvelle église de la Basse-Boulogne. "Les armes de Monsieur et Madame Fouquet furent gravées dans la pierre comme seigneurs de l'île et fondateurs de cette église". "Les armes du Roy apparaissaient au-dessus du retable du maître-autel et celles des Fouquet dans les deux vitres aux côtés du maître-autel". (Cf. Annexes I et II). Les armes peintes furent retrouvées lors de la démolition sous les boiseries posées en 1748.

3. CONSTRUCTION DE L'EDIFICE

3. CONSTRUCTION DE L'EDIFICE

Cette église incendiée en 1894 fut d'abord amputée de son clocher occidental puis démolie en 1904 pour être remplacée en 1905 par l'édifice actuel de style néo-gothique selon les plans d'Abgrall de Quimper.

C'est alors que furent détruites les maisons contigües à l'église. Une pierre encastrée dans le mur Est du choeur porte l'inscription suivante : LAPIS PRIMARIUS IX JUNII 1905.

II- DESCRIPTION

Eglise-hall à trois vaisseaux de six travées voûtées d'ogives; sacristie accolée à l'Est. Clocher-porche occidental inachevé. Désor de mosaïques dans le choeur et la chapelle des fonts réalisé à partir de 1925.

Matériaux : granite de Scaer, Pont-Aven et de la Trinité; pierre blanche dite "forgette"; moellons des carrières de Belle-Ile pour les murs-gouttereaux. La grande croix qui surmontait le pignon Est a été descendue et transportée à Ménézel.

IV- DOCUMENTATION

1. Sources

A. Archives Nationales

- F³ II Morbihan 2. Lettres des 15 mars 1801 et 20 mars 1801 du Maire du Palais au Ministre de l'Intérieur et du Préfet du Morbihan au Ministre de l'Intérieur concernant le réquisitionnement de l'église comme magasin militaire.

- F19 5365 (5) : Dossier concernant la reconstruction de l'église au début du XXe siècle. Lettres et rapports des années 1902, 1903, 1904.

- P 1507, Fo 12. Procès-verbal de visite du 6 avril 1719 destiné à l'établissement du rapport sur l'état et consistance du domaine de Belle-Ile.

B. Archives Départementales de Loire-Atlantique

- B 4000. Aveu du Marquisat de Belle-Isle rendu par Marie-Madeleine de Castille veuve de Nicolas Fouquet (1683).

C. Archives Départementales du Morbihan

- Série O. Travaux communaux (1887-1901). Plans et textes concernant la reconstruction de l'église.

- Série U 820. Extrait du registre des délibérations du Conseil de paroisse, 27 juillet 1766

D. Archives Paroissiales du Palais

- Délibérations du Conseil de Fabrique, 1878, 1906.
- Dossier Mauméjeau-Rio, 1942-1948.

2. Travaux historiques

- Armes de Belle-Ile-en-Mer dans Bull. Assoc. Histoire de Belle-Ile-en-Mer, n° 29 (1971/1), p. 17
- Daligant (Marguerite). - L'ancienne église de la "ville nommée Le Palais" dans Bull. Assoc. Histoire de Belle-Ile-en-Mer, n° 30 (1971/2), p. 5 et n° 34 (1972/2), p. 13-15, fig.
- du Halgouët (Vicomte Hervé). - Nos campagnes à travers les anciens registres paroissiaux, dans Bull. Soc. polymathique Morbihan, 1943-1945, p. 129-131.
- Le Gallen (L.) - Belle-Ile..., p. 294-306.
- Guénérion (G.) - Récit de l'incendie du clocher de la vieille église du Palais en septembre 1895, dans Bull. Assoc. Hist. Belle-Ile-en-Mer, n° 30 (1971/2), p. 8-13.
- Vinet (Suzanne). - Les cimetières du Palais dans Bull. Assoc. Hist. Belle-Ile-en-Mer, n° 3 (1964/3), p. 21.

3. Répertoires, dictionnaires.

- Le Mené (J.). - Histoire..., t. II, p. 70
- Luco (Abbé). - Pouillé..., p. 460-466

4. Documents de référence

A- Plans

Plan du fort de Belleisle, Bibli. Inspection Génie, Atlas 106 (Cf. Dossier Documents, p. 18).

Plan de la citadelle de Belleisle en 1680, B.N. Est, Va 410 (Cf. Dossier Documents, p. 21)

Plan de la citadelle de Belle-Isle avant la destruction de la Haute Boulogne en 1689 et 1690 ..., A.D. 56, n° 46 (Cf. Dossier Documents, p. 22).

Plan du bourg du Palais et Citadelle de Belleisle.... Vincennes, Fortif. (Cf. Dossier Documents), p. 25)

Bourg ou ville et Palais de Bell'Isle..., par le S^r de Ferv, vers 1692, B.N. Est, V 56 (Cf. Dossier Documents, p. 25).

Plan de la Haute Boulogne de Belleisle razée en 1689..., par Lefebvre, 1699, A.D. 35 C 1018 (Cf. Dossier Documents, p. 26).

Plan de la Citadelle de Belle Isle... fait en l'année 1685 et copié en 1711, A.D. 56, n° 45 (Cf. Dossier Documents, p. 27).

Plan de la Citadelle et du bourg de Belle-Isle, par Robelin, 1716. Vincennes, Fortif. (cf. Dossier Documents, p. 28).

Plan de la Citadelle.... 1730, A.D. 56, n° 52 (Cf. Dossier Documents, p. 29)

Plan de la Citadelle.... 1739, A.D. 56, n° 48 (Cf. Dossier Documents, p. 30)

Plan en relief de la citadelle et du bourg de Palais, Paris, Musée des Plans et reliefs (Cf. Dossier Documents, p. 34a et 34b).

Plan du Bourg Ville et Citadelle..., par le Chevalier de Beaurin, 1761, Vincennes, Fortif. (Cf. Dossier Documents p. 35).

Citadelle de Belle-Isle, la ville ... par de Carpilhet et Polchet, 1779, Vincennes, Fortif., (cf. Dossier Documents p. 38).

Plan de l' glise paroissiale de Belle-Ile-en-Mer... par Lor al, 1766, A.D. 56, 4820 (cf. Annexe III)

Cadastre de 1839 (A.D. Le Palais et A.D. Morbihan)

Projets de reconstruction; plan au sol, coupe transversale et  l vation Nord, f. M. Abgrall, Quimper, 1895-1896, A.D. 56, s rie 0 (Cf. Fig. en attente)

Plan, par le Por , agent-royer   Le Palais, 26 d cembre 1901. A.D. 56 S rie 0 (cf. Annexe V).

Projet de reconstruction : coupe longitudinale par G.M. Abgrall le 13 juin 1902, A.D. 56, S rie 0 (cf. Fig en attente).

B- Cartes postales

- clich s et cartes postales, coll. Madame Pressard, Le Palais (cf. Fig.)
- clich , coll. Madame Legrand, Le Palais (cf. Fig.)

Annexe II

A.N. P. 1507 Procès-Verbal de visite

Eglise paroissiale (folio 12 recto-verso) :

6.IV.1719 : "le jeddy 6ème d'Avril 1719, huit heures du matin, nous avons continué à procéder aux visittes assistés dudit BERTHELOT nostre Greffier, en votre présence Monsieur dudit Sieur Substitut et dudit Sieur Chevalier de BELLISLE, et nous sommes transportés jusqu'à l'église parroissiale de ladite ville du PALAIS que nous avons trouvée consister en deux longères, le pignon d'entrée ouvert sur la place du Jeu de Pomme, la tour au-dessus de ladite porte, le maistre-autel posé dans le pignon du Levant en queue de lampe, la sacristie derrière, deux bras qui renferment deux chapelles, les Armes du Roy au haut du Rétable du maistre-autel, les Armes de Monsieur et Madame FOUQUET dans les deux vittres aux costés du maistre-autel, à deux écussons, mis party à droit d'argent, à un équireuil de gueulle, à gauche d'azur à une tour d'or, les deuxescussons entourés d'une cordelière, une lisière peinte et armoriée des mesmes escussons, en dedans et au dehors et autour de ladite église, une porte ouvrant dans la longueur du Nord, avec lambry, charpente et couverture d'ardoises, et le tout en suivant le plan de ladite esglise à vous représenté Monieur et que vous nous avez remis".

An mil sept cente soixante six le dimanche vingt sept du mois de juillet à l'issue de la
Prespe, à l'Assemblée du général de la paroisse de St gerand du palais de belle isle en mer tenue en la
sacristie de la dite église parissiale aux fins de la convocation faite au prône de la grand-messe parissiale
jacques marie Choblet recteur de la dite paroisse et officier de cette isle le dimanche vingt de ce mois a
Requise du S. Jean marie Thébaud marguillier en exercice de la dite paroisse à l'effet de délibérer sur
L'arrangement et l'uniformité des bancs de la dite église en laquelle assemblée étoient présents M^{rs}.
Maître jacques fronteau de la cour Secrétaire du con de cette juridiction, le dit M^{rs} Choblet recteur
de la dite paroisse, M^{rs} Jean Aubert ancien marguillier et président en icelle, M^{rs} deffaut de sénéchal, aussi
présents M^{rs}. Nicolas le Gallen Sec, Aude, Mantolot, de Lux, ravineau, Lébrou, Ferdinand de la Roche,
Walle, et Aubert fils tous anciens marguilliers ayants passés en charge ayants voix de délibération, et
deffaut du S. Dellec absent pour affaire le S. Jacques boyaux marchand, demeurant tous en cette
ville du Palais, assemblés en corps collégial et nombre suffisant aux termes des arrets de la
Cour.

Le dit S^{eur} Thébaud a représenté.

- 1^o que par délibération le général avoit da faire travailler d'instants autres au rétablissement du
plan de l'église et qu'il le charge spécialement de cette opération, que ce point de délibération ne
pouvoit sans doute avoir pour objet que la dévotion du lieu saint et le bien général du clergé et des
habitants, pour l'utier dans ces deux laps et l'église, le dit S^{eur} Thébaud en faisant travailler au
dit passage qui d'ora irrémédiablement fini, a remarqué qu'anciennement les bancs étoient placés dans
la nef de l'église et dans la tribune qui est au dessus de la porte principale d'une façon déformée
les uns étoient plus longs, plus hauts et plus larges que les autres, sans allignement et confusé-
ment tournés de côté au sanctuaire; que comme dans l'église tout doit pour la décoration
la dévotion du lieu et la commodité pratique d'adresser au sanctuaire, il estime que tous les
bancs doivent être tournés à l'autel et faire face au Cœur, qu'il résultera de cet arrangement
deux biens à la fois le 1^{er} un retour à l'église, le 2nd une plus grande étendue de place pour
le peuple, et au dessus de tout cela enor un avantage relatif à la sainteté du lieu, que
comme le peuple sacroît dans l'isle de jour à autre par le nouvel établissement des anciens
il croit qu'il est de nécessité que le général soit attentif à laisser une place proportionnée
au vaisseau de l'église et au nombre des citoyens soit de la ville soit de la Compagne, que
l'église par la position ne souffre de l'ancien, que par économie dans son intérieure il en
a fait lever le plan par le S. Louis Lejeune, architecte, de Louis des Orléans grand;
qu'il apport d'au ce plan que l'église peut contenir dans la nef quatre vingt deux bancs
en laissant près de deux cents places de plus qu'il y en avoit lors de la situation d'homme
des anciens bancs, que si le général approuve ce plan il y aura sept bancs nouveaux à placer
et s'il décide que l'ancien nombre ne soit point augmenté il y aura enor plus de place, mais
qu'il croit de nécessité que les bancs fassent face au sanctuaire, soient tous uniformes et
réduits dans tout le corps de la nef à six pieds de long, trois pieds de hauteur, sur deux

Six pieds six pouces de large et treize pouces de siege, à l'exception de ceux qui se trouveront près de la chaire à presche, qui ne pourront estre que d'environ cinq pieds de long pour conserver à l'architecture du chœur un alligement régulier de huit pieds de largeur, que les bancs de la tribune dans le même ordre que ceux de la nef doivent estre de cinq pieds six pouces de long sur les proportions des dites et devant pour laisser également plus de place au pilleple et pour mettre les délibérans en état de statuer avec connoissance de cause le dit S. Thébaut demande acte de la représentation qu'il fait du plan dud. S. Local.

2^o Comme de passage de l'église, la refonte de la cloche, et les autres réparations considérables auxquelles l'église a été assujettie par les malheurs de la guerre épuiseront les travaux finis, et les fonds de la fabrique, Le dit S. Thébaut croit aussi qu'il feroit à propos d'augmenter le loyer des places et de les fixer pour toujours en les divisant en trois classes, il semble que les dix bancs les plus près du chœur qui contiennent chacun trois places et qui ne payoient cy devant que vingt sols par chaque place, devroient payer vingt six sols huit deniers par place ce qui feroit quatre livres par banc, que ceux à compter depuis la croix des Chapelles de la Vierge et S. Pierre jusqu'à la ligne traversalle de la petite porte d'entrée à la chaire, devroient payer vingt sols par place ce qui feroit quatre livres par banc de quatre places, et trois livres pour ceux de trois, au lieu de trois livres que chaque banc payoit cy devant ce qui reviendroit au même pour les Baticotiers la majeure partie des bancs n'étant lors que de trois places, que ceux au dessous de la même ligne traversalle devroient payer quinze sols par place ce qui feroit aussi trois livres par banc attendu qu'il seroient tous à quatre places au lieu de trois qu'ils contenoient cy devant et sous lesquels ils payoient cinquante sols, et qu'enfin les deux premiers rangs de bancs de la tribune au lieu de cinquante sols qu'ils payoient devroient payer trois livres et les autres cinquante sols.

3^o Comme toutes les places appartiennent à l'église attendu qu'il n'est personne qui puisse prétendre aucuns droits Privatifs dans la nef, tribune ou jubé de Roy étant le seul seigneur du pays, il n'est aucuns propriétaires de bancs qui puissent se recrier contre l'utilité et la decence de cet arrangement Le dit S. Thébaut croit donc que Le Général est en droit de disposer de l'ordre des places et d'occuper les premières dans la nef.

4^o Comme ainsi qu'on vient de le prouver la nef appartenant au général il n'appartient qu'à luy de concéder des places, on pense qu'il devroit arrester qu'aucuns propriétaires de bancs ne pourront sans la permission vendre ou ceder leurs places qui leur seroient accordées, et qu'il faut que le général détermine le nombre de bancs par chaque chef de famille et que les emplacements concédés ne puissent passer qu'àux héritiers directs et tout au plus aux frères et sœurs, après la mort desquels les choses retourneront à la disposition du général, sur tout quoy le dit S. Thébaut a prie Le Général de vouloir bien délibérer et a signé Thébaut —
marquillier en charge

En L'endroit Monsieur Le procureur du roy a déclaré que sur la communication quil a prise du plan tracé par le S. Lorcet et de la lemmoisance quil avoit de setat ancien des choses il pense que l'arrangement projeté peut avoir lieu parce quil voit quil y aura plus de decence observée dans le lieu saint, et que d'ailleurs il y aura plus de place et plus d'aisance pour tous ceux qui assisteront au service divin, mais pour rendre de plus en plus respectable le temple du seigneur et donner plus de place aux fidèles il pense et requiert même quil soit pratiquée une chapelle dans l'intérieur d'un mur qui répond à la boutique appartenante à l'église et maintenant occupée par le nommé boiron souchet qui y détaille des viandes, pour les fonds baptismaux y être transférés et à Mond. S. le procureur du roy requis acte de sa remontrance et une expédition de la délibération du général et assigné sur le registre Jacques fronteau de laelos
Procureur du roy

Le Général Deliberant Sur les remontrances luy faites par le sieur Thébaud marquillier actuel, et sur le réquisitoire de M^r Le procureur du roy en advenue acte à Lun et à l'autre également que de la représentation faite par le D^t S. Thébaud du plan certifié du sieur Lorcet, en conséquence attendu l'utilité manifeste de l'arrangement proposé par le dit plan, a arrêté

1^o Que le plan sera exécuté et que les bancs seront leur-bourrés au danielaire, tous uniformes et réduits dans tout le corps de la nef à six pieds de long, trois pieds de hauteur, sur deux pieds six pouces de largeur et treize pouces de siège à l'exception des dix qui sont les plus près du chancel et de ceux qui avoisineront la chaire qui ne pourront être que de six pieds cinq pieds de long, pour les causes expliquées dans la remontrance, que également les places de la tribune seront dans le même ordre de ceux de la nef la longueur fixée à cinq pieds six pouces sur toutes les proportions ci devant citées

2^o Sur les raisons également déduites par le S. Thébaud dans la seconde remontrance de Général a fixé pour toujours sous le bon plaisir de la cour le lieu des places de chaque banc en trois classes, et a arrêté que les dix bancs les plus près du chœur payeront par la suite à Compteur du 1^{er} janvier 1767 vingt six sols huit deniers par place ce qui fera quatre livres par chaque banc, que ceux à compteur depuis la croix des chapelles de la Vierge et S^{te} Pierre jusqu'à la ligne transversale de la petite porte d'entrée à la chaire, payeront vingt sols par place ce qui fera quatre livres par chaque banc de quatre places et trois livres pour ceux de trois; que ceux au dessous de la même ligne transversale payeront quinze sols par chaque place ce qui fera aussi trois livres par banc attendu quil y a trois bancs de quatre places, et qu'enfin les deux premiers rangs de la tribune payeront trois livres, les autres cinquante sols à compter du d^t jour 1^{er} janvier 1767.

3^o Comme il est d'usage constant que les delibérans qui représentent le général sont en droit de prendre les premières places après M^{rs} les juges, ils les occuperont et successivement après eux les ordres les plus anciens et les bienfaiteurs de l'église.

4.^o Il a également été arrêté que plusieurs propriétaires de bancs ne pourront sans la permission du général vendre ou céder les places qui leur seront accordées soit dans la nef soit dans la tribune sous peine de les perdre, lesquelles places retourneront à la disposition du général qui a arrêté que la concession de chaque banc sera dans le tems inscrite sur le registre des délibérations, et sera réservée sous l'autorité du parlement la faculté d'accorder et suivant l'exigence des cas un ou deux bancs à chaque chef de famille, arrêté en outre que les places accordées ne pourront passer à la mort de ceux à qui elles auront été accordées qu'à leurs héritiers directs et tout au plus qu'à leurs frères, sœurs, cousins et cousines au même titre. Le général entendant par là remédier aux abus qui résultent de ces concessions.

Et ayant égard au réquisitoire de ^{du Roy} M^r Le procureur, il a été délibéré que conformément à jectuy il sera incessamment travaillé à placer les fonds baptismaux ainsi et de la manière qu'il la requiert et ce néanmoins autant que les fonds de la fabrique pourront y suffire et que copie dicelle luy sera délivrée.

Comme Le général sent la nécessité de faire subsister l'arrangement qu'il a pris que pour la décence et le respect qu'on doit au culte divin, et pour opposer à la fois un revenu certain à Leglise et le bien public, il a arrêté de supplier nos Seigneurs du Parlement de cette province de vouloir bien révoquer et déléguer l'autorité du Secau de leur autorité, à l'effet de quoy Le dit Général nomme Le s^r Thébaut son marguillier actuel à qui il donne tous pouvoirs ce touchant par ce quil se conformera à l'avis d'un assemblée à la cour lequel sera prie de la part du dit Sieur Thébaut de mettre requête à La cour aux fins d'homologation de la présente délibération arrêtée en la fabrique de la dite église de S^t Germain du palais sous nos sceings le dit jour jour, mois et an que devant ainsi signé au registre par Jacques Marie Choblet, Aubert pora, Nicolas, le Gallon, audez, marlotte, Le Duc, Raveneau, Lebron, Ferdinand Venderquinch, Velle, Aubert Fille, Jacques Royaux, et Thébaut, les notaires du Roy et le Juge royal approuvés.

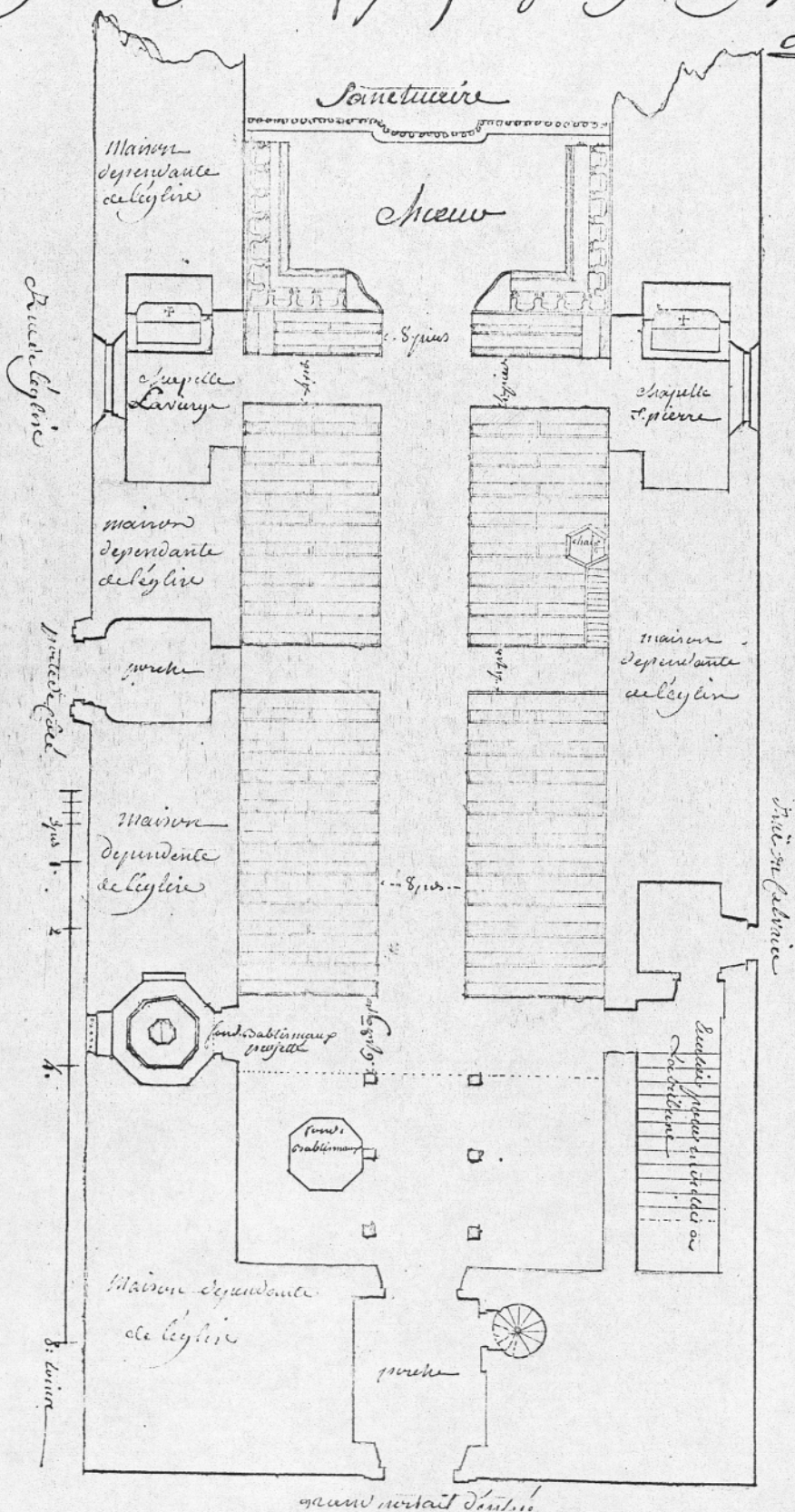
Je Louisique marguillier de charge de la paroisse de S^t Germain du palais certifie le present extrait en forme de registre des délibérations de la dite paroisse. Belleisle le 27. Juillet 1766. Thébaut
marguillier de charge

Controle à la ville de Paris le 11. août 1766. Neveu
douce solon Lesdames

Plan de l'église paroissiale de la ville de Belleire en mes —
 et de Banca Suivant l'annuelle position que l'on propose
 Jacques

Le Souffigné architecte résidant à Belleire fertifie que le plan
 cy descriptif par ^{moi} levé et en forme ala scélution naturelle de
 Leylie St. Gerand en foy de quoy j'ai signé ce 27. Juillet 1766

Lorient



grand portail d'entrée

« Le 29 février 1682... Honorable homme Pierre
« Depineu, receveur de dame Marie-Madeleine de Castille
« épouse de Nicolas Fouquet... marquise de Belle-Île, com-
« tesse de Largoët... et d'autre part : Honorable homme
« Jacques de Parthenay, sieur de Villemant, sénéchal Pierre
« Loréal, procureur fiscal et procureur de la fabrique...
« donne aux dits sieurs Parthenay et Loréal, acceptant pour
« les habitants de la paroisse du Palais, les emplacements
« qui sont le long des deux longères et celui qui est joignant
« le clocher et le pignon du côté du septentrion de l'église
« paroissiale du dit Palais, une partie desquels emplacements
« il a déjà été bâti deux chapelles, quelques boutiques et
« logements, à prendre les dits emplacements, ceux qui
« sont le long de la longère qui est au septentrion, lequel a
« dix pieds de largeur en saillie et celui qui est joignant le
« pignon et clocher du dit côté du septentrion suivant l'ali-
« gnement des susdits et de la muraille du dit clocher dans
« lequel est le portal de la dite église ; les dits emplace-
« ments bornés de la place appelée « Le Jeu de Paume » et
« les emplacements qui sont le long de la longère qui est
« du côté du midy seront pris depuis l'allée qui conduit à
« aller dans la sacristie de la dite église jusqu'au second
« arc boutant de pareille largeur de six pieds en saillie, et
« ceux qui restent depuis ledit second arc boutant jusqu'à
« l'angle du dit clocher du côté du midy seront seulement
« pris à l'alignement des murailles des dits arcs boutants et
« de l'angle de la muraille dudit clocher ; et iceux emplace-
« ments dudit côté du midy bornés du chemin qui conduit
« de la dite église à Bangor et du jardin appartenant au
« sieur Henri Phelipaut.... »

« Pour par lesdits habitants sur lesdits emplacements faire
« construire chapelles, boutiques, logements et autres...
« ainsi qu'ils jugent à propos, à charge que les revenus des
« dites boutiques et autres édifices y construits seront em-
« ployés pour l'entretien de la dite église ; car ainsi a esté
« accordé entre les dits sieurs Depineu, Parthenay et
« Loréal.... »

« L'acte est signé par P. DÉPINEU, JACQ PARTHENAY, séné-
« chal LORÉAL, notaire, et PÉRIER, prêtre. »

On n'y trouve pas la signature du recteur JOUNY.

En août 1682 il y a déjà un « acte qui loue à Pierre Grossin,
« marchand bourgeois, une boutique qui joint la longère de
« l'église du côté du nord pour trois années entières
« (le 1^{er} septembre prochain jusqu'au 1^{er} septembre 1685), à
« raison de 36 livres pour chacun an, pour le dit Pierre
« Grossin y vendre et débiter menues denrées, entretenir
« la boutique en bon père de famille, etc. »

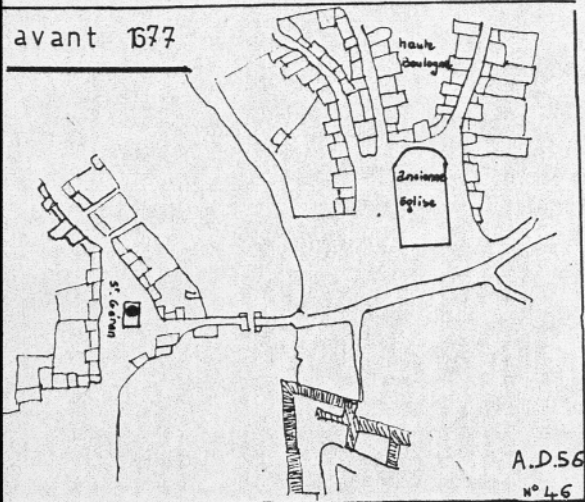
Le 11 août 1697 : « Contrat avec Jean Simon pour acquérir
« une maison sise derrière l'église (on donne les bornes)
« moyennant la somme de 1400 livres, et en outre feront
« bâtir une boutique pour loger le dit vendeur auprès de
« la dite église, qu'il en jouira pendant sa vie et après
« retournera à la dite église.

Ant Le CHOM, prêtre, recteur officiel ; J. LE GALLEN, curé ;
« JACQ V. DÉPINEU, LE GALLEN, DELATTRE, LUC MERCIER,
« THOMAS ETIENNE LESPAGER, etc. »

Le Gallen, Belu. Ile,
hisbire. Copie d'un acte de
boughtin de Nicolas Fouquet.
p. 302 - 303.

LE PALAIS

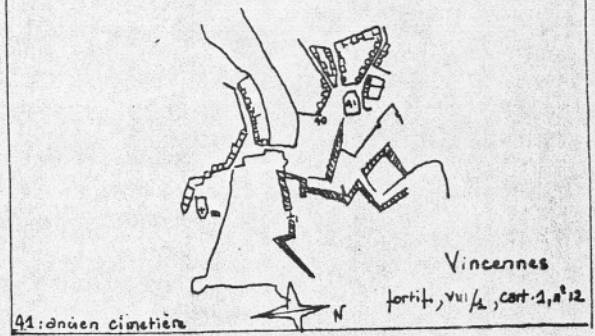
avant 1677



A.D.56
n°46

Eglise paroissiale (PL.I)

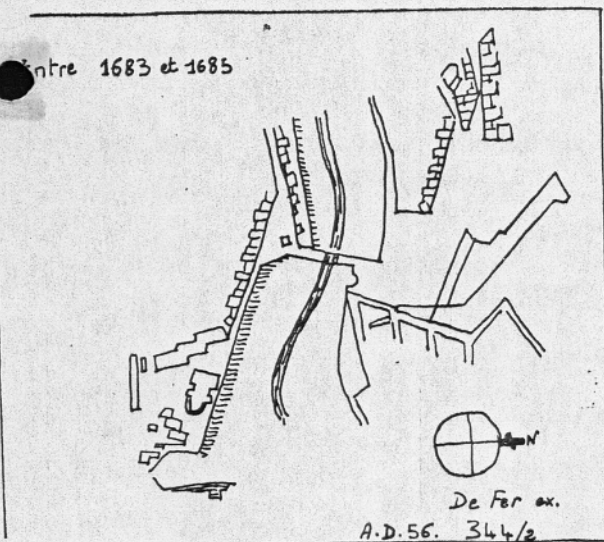
Reconstitution d'un état
antérieur à 1681 (bourg)



41: ancien cimetière

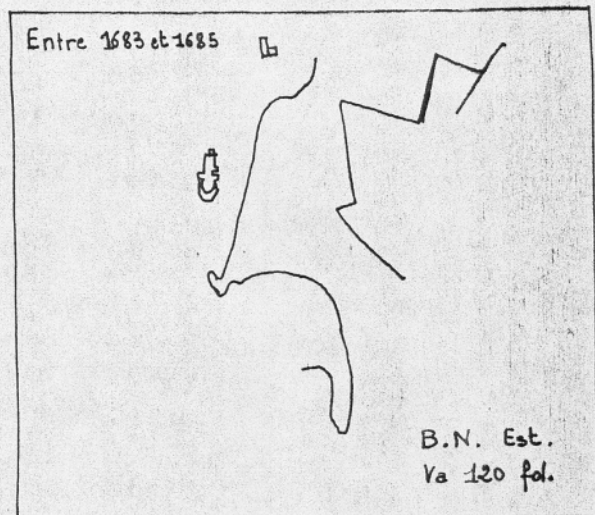
Vincennes
fortif, VII/12, cart. 2, n°12

Entre 1683 et 1685



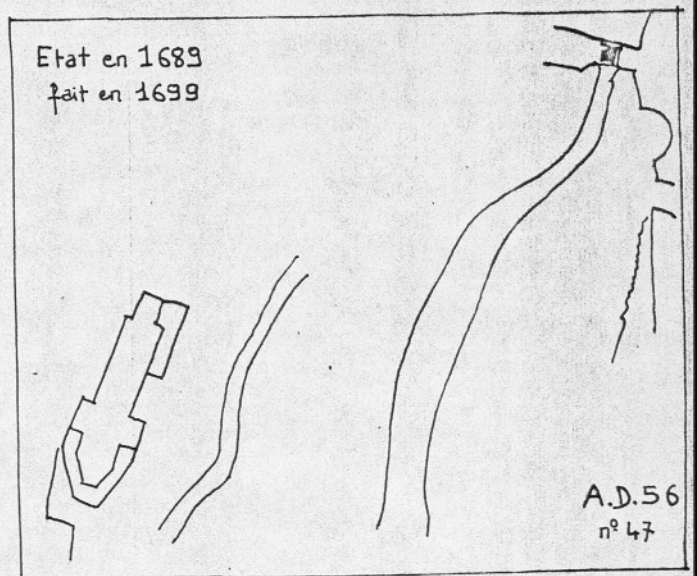
De Fer ex.
A.D.56. 344/2

Entre 1683 et 1685



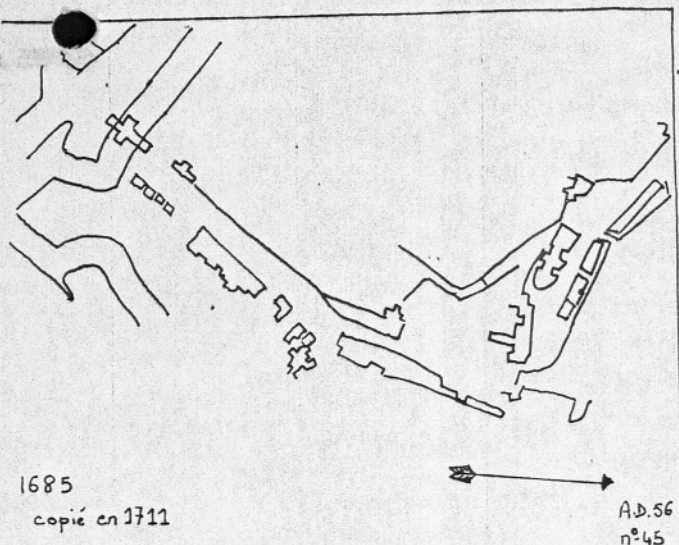
B.N. Est.
Va 120 fol.

Etat en 1689
fait en 1699



A.D.56
n°47

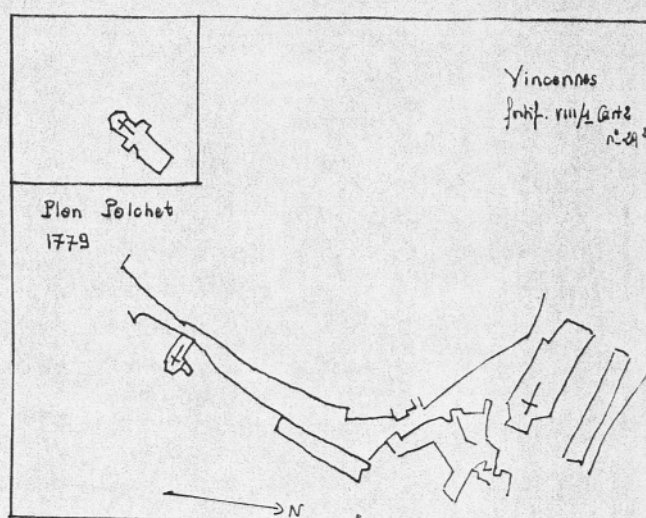
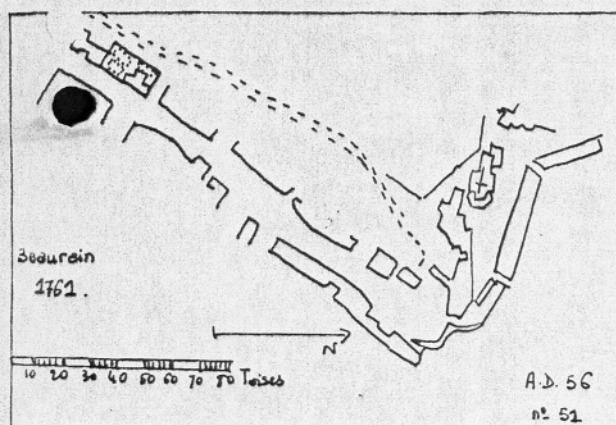
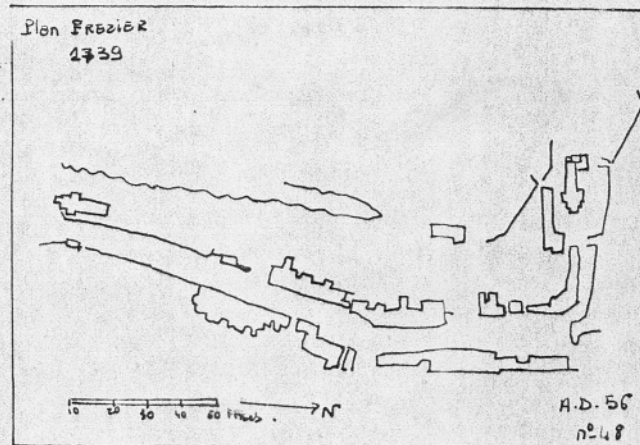
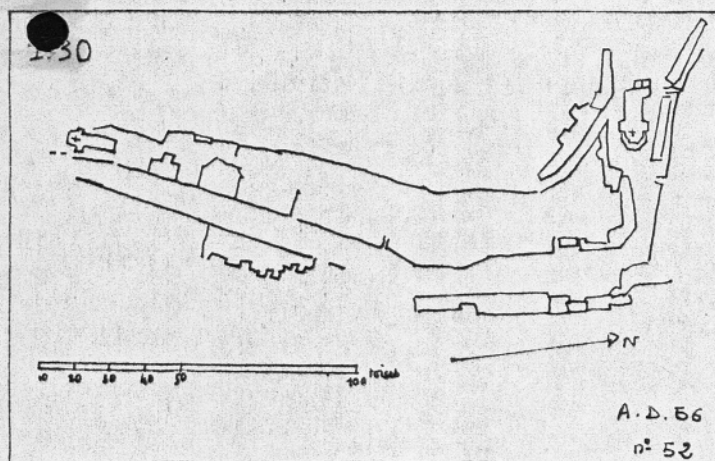
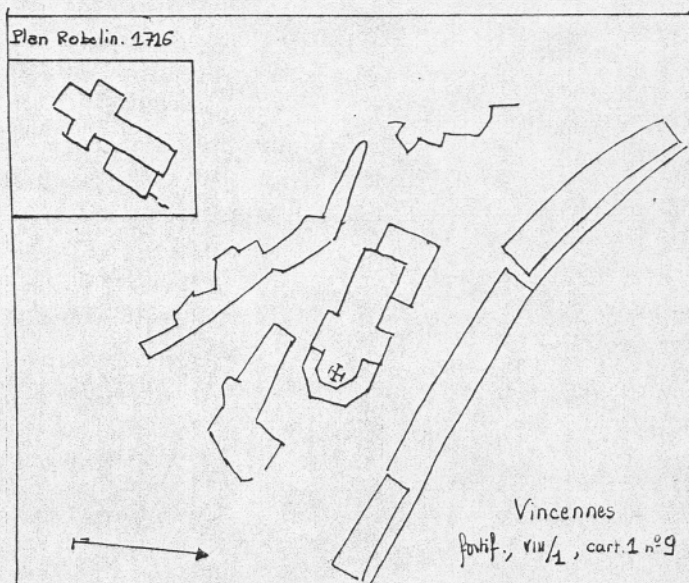
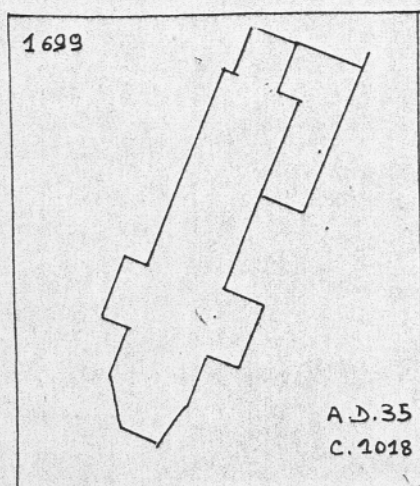
1685
copié en 1711



A.D.56
n°45

LE PÂLAIS

Eglise paroissiale (Pl.II)



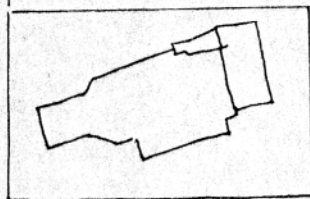
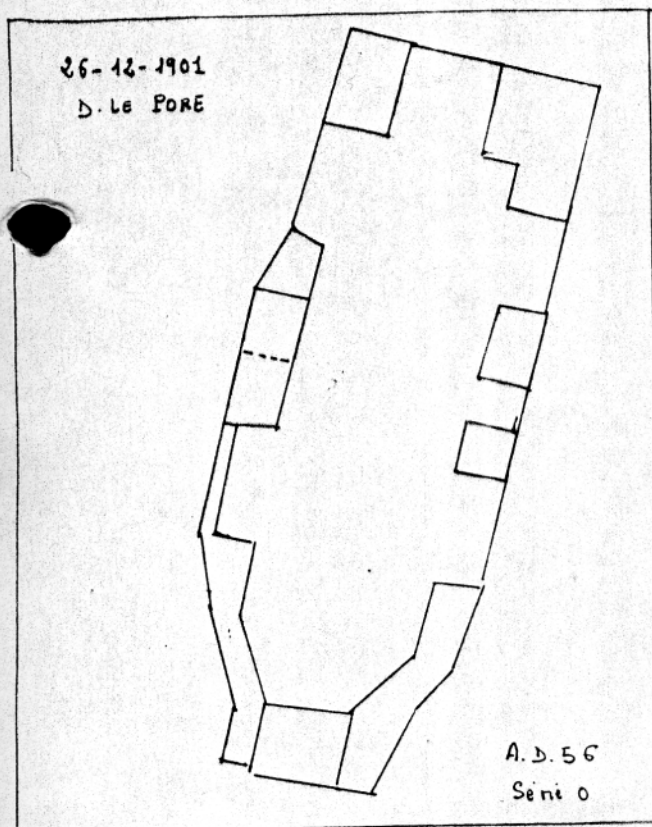
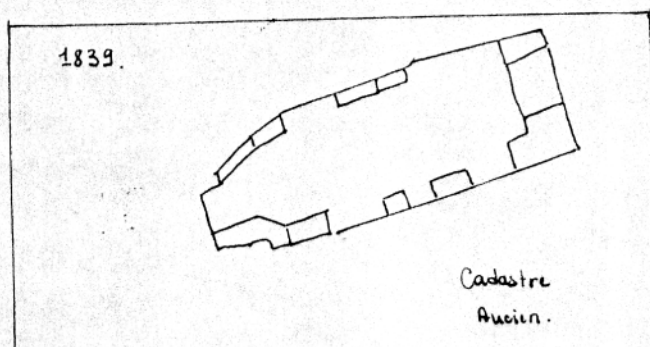
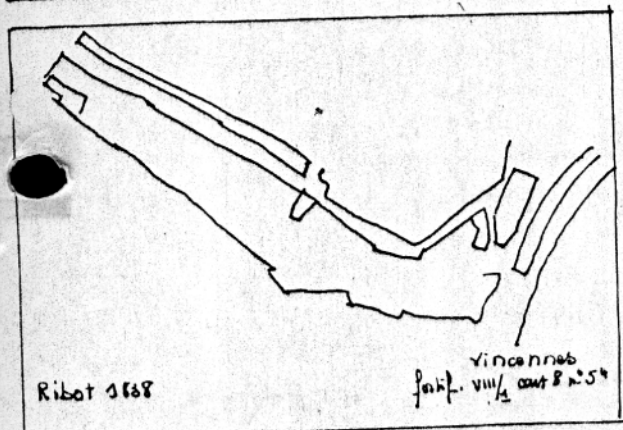
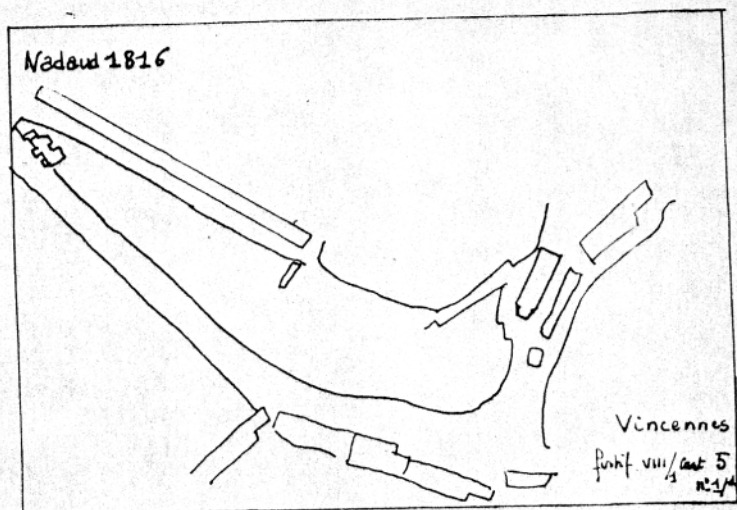
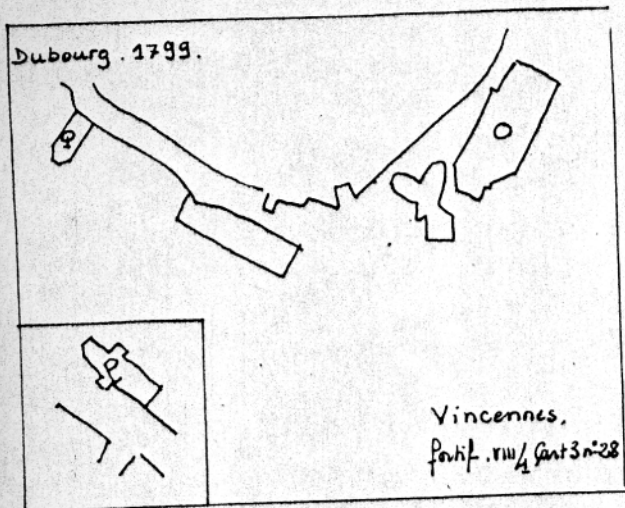


TABLE DES ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES

Plan de situation - cadastre 1838	77.56.08 V
Plan	77.56.32 V

TABLE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

Dessin exécuté vers 1920 pour la reconstitution du Plan-Relief de 1704. Elévation côté rue Baluden.	78.56.199 P
Dessin exécuté vers 1920 pour la reconstitution du plan-relief de 1704 . Elévation côté rue de l'Eglise	78.56. 200 P
Plan suivant le cadastre de 1840	78.56.198 P

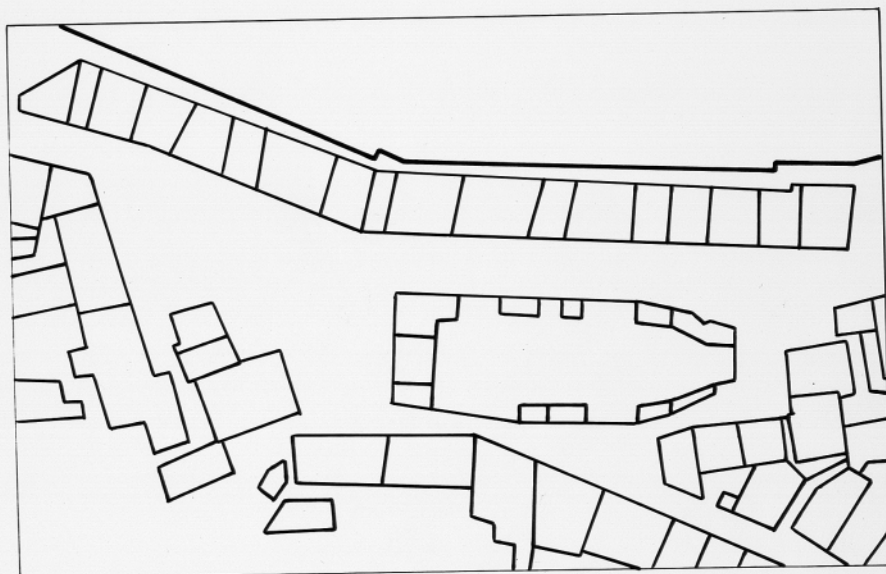
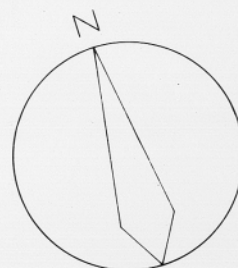
LE PALAIS

PLAN DE SITUATION DE L'EGLISE

Cadaastre 1838

Cliché DAGORN

77.56.08 V



LE PALAIS. Plan de situation de l'église.

Echelle 1/1.000

Cadaastre XIX^{ème}

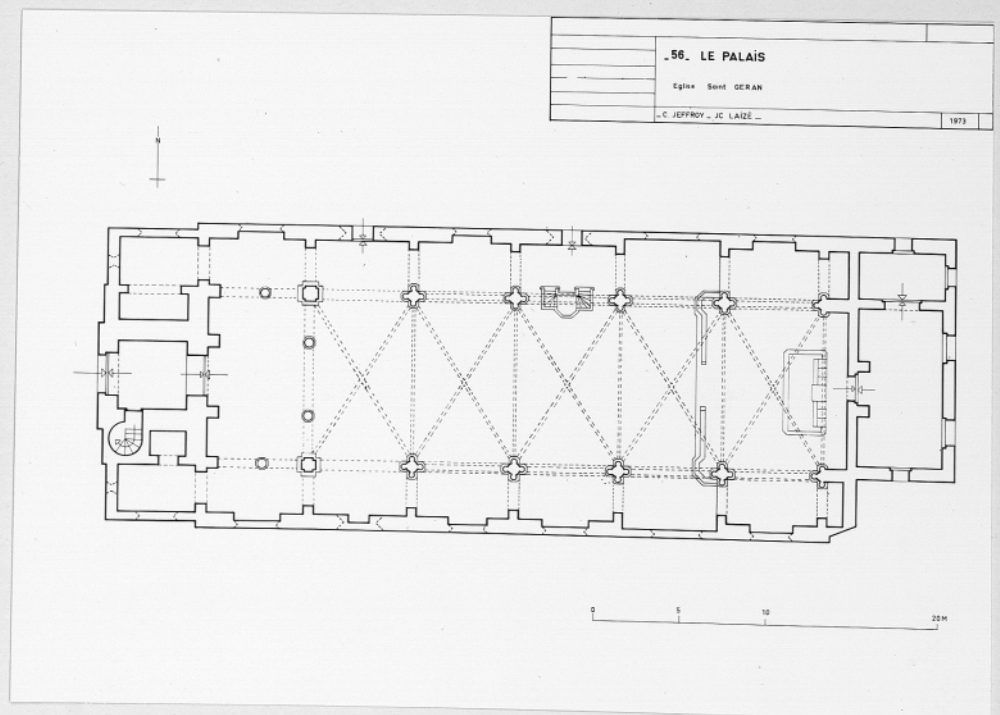
LE PALAIS

EGLISE PAROISSIALE ST GERAN

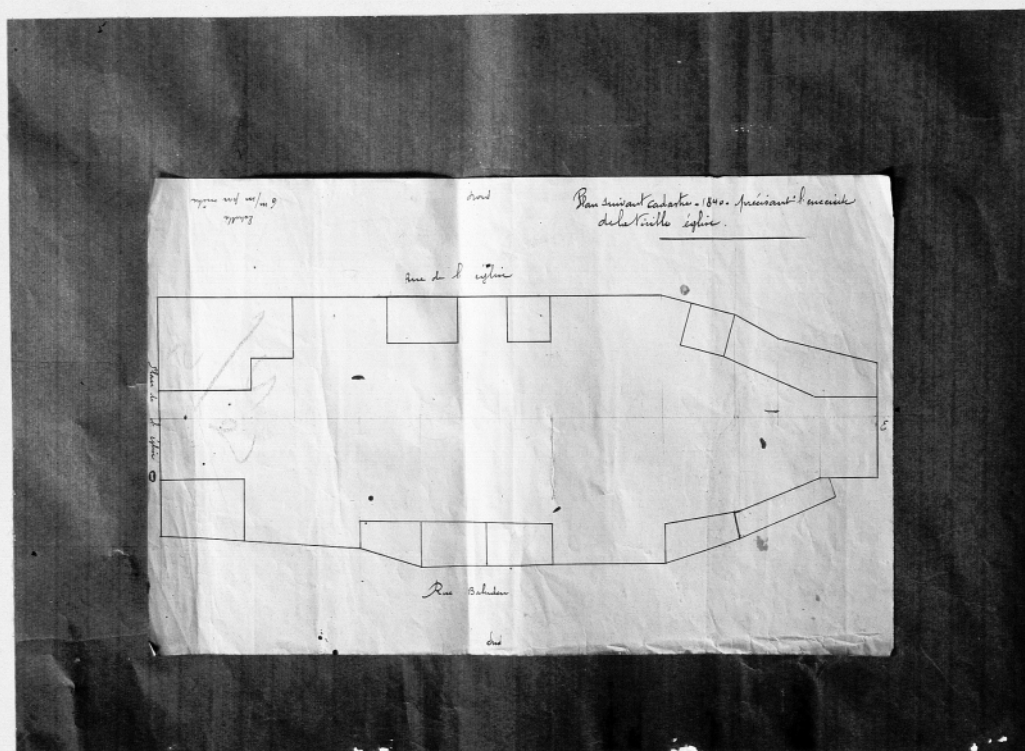
PLAN

Cliché DAGORN

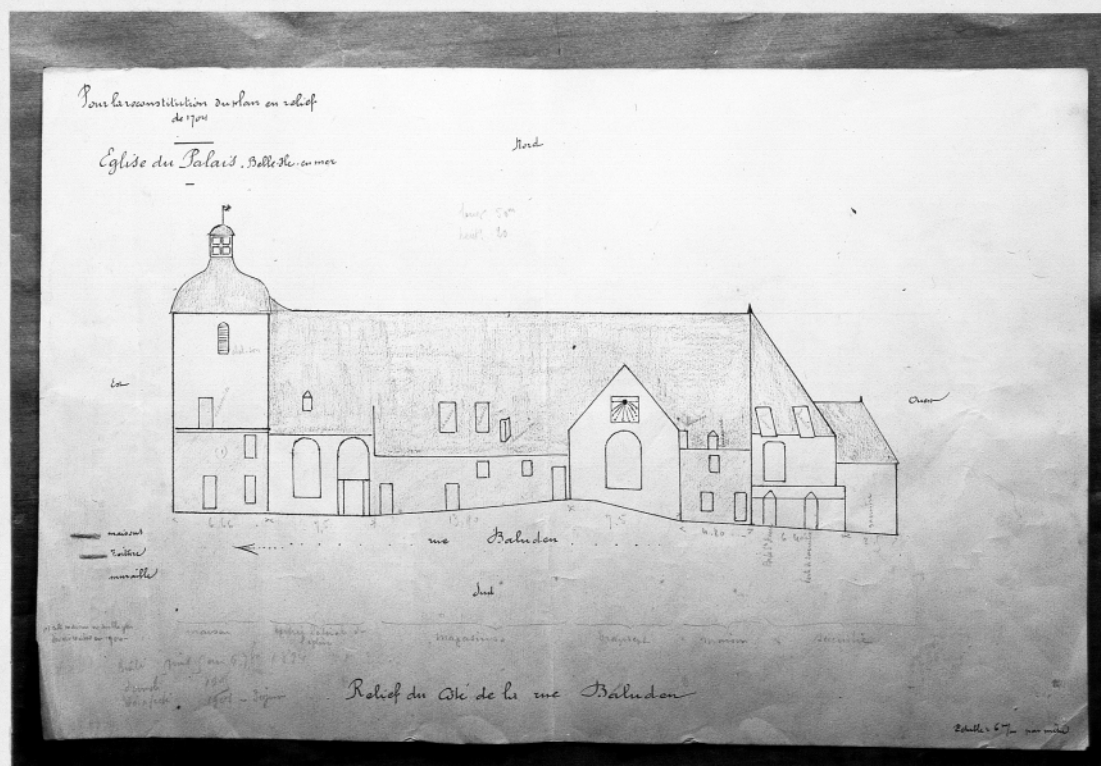
77.56.32 V



56 LE PALAIS. Eglise paroissiale Saint-Gérard. Plan suivant le cadastre de 1840 précisant l'enceinte de la Vieille église. (Non signé, non daté mais accompagnant de toute évidence les "reliefs" établis -vers 1920- "pour la reconstitution du plan en relief de 1704"). (Paris, Musée des Plans-Reliefs). Repro. Emmanuelli Cl. 78.56.198 P.



56 LE PALAIS. Eglise paroissiale Saint-Gérard. Relief du côté de la rue Baluden, dessin exécuté [vers 1920] " pour la reconstitution du plan en relief de 1704". (Paris, Musée des Plans-Reliefs). Repro. Emmanuelli Cl. 78.56.199 P



56 LE PALAIS. Eglise paroissiale Saint-Gérard. Relief du côté de la rue de l'Eglise, dessin exécuté [vers 1920] "pour la reconstitution du plan en relief de 1704". (Paris, Musée des Plans-Reliefs). Repro. Emmanuelli Cl. 78.56.200 P



TABLE DES ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

Vues extérieures de l'ancienne église

1- Elévation occidentale avant l'incendie (Reproduction)	73.56.654 X
2- " " " après l'incendie " "	73.56.675 X
3- Chevet (reproduction)	73.56.658 X
4- Elévation Sud (reproduction)	73.56.660 X
5- Chevet pendant la démolition - 1904 - (reproduction)	73.56.653 X

Vues extérieures de l'église actuelle

6- Elévation Ouest prise de l'Ouest	74.56.56 X
7- Elévation Sud	73.56.232 V
8- Vue du chevet	73.56.229 V
9- Elévation Nord	73.56.389 V

Vue intérieure de l'ancienne église

10- Nef et chœur (Reproduction)	73.56.431 X
---------------------------------	-------------

Vues intérieures de l'église actuelle

11- Porte du porche occidental	73.56.388 V
12- Vue générale vers l'Est	73.56.235 V
13- Vue générale vers l'Ouest	73.56.393 V
14- Vue de la tribune	73.56.233 V
15- Vue du chœur	73.56.394 V
16- Vue du chœur et du collatéral Nord	73.56.390 V
17- Vue du collatéral Sud	73.56.392 V
18- Vue du collatéral Nord	73.56.234 V
Vue générale du chœur, prise d'ouest en Est	80 56 241 VE

MOBILIER

19- Vitrail des Noces de Cana	73.56.382 V
20- Baptistère; cuve	73.56.383 V
21- " mosaïque du Baptême de sang	73.56.387 V
22- " " du Baptême de désir	73.56.386 V
23- Mosaïques du chœur	73.56.391 V
24- Mosaïques de la chaire à prêcher	73.56.385 V
25- " des stalles	73.56.384 V

26 -	Statue de saint Géran	73.56.379 V
27 -	" de saint Isidore	73.56.375 V
28-	" de saint Joseph	73.56.371 V
29-	" de saint Louis	73.56.373 V
30-	" de saint Pierre	73.56.374 V
31-	" de l'Immaculée Conception	73.56.370 V
32-	" de saint Yves	73.56.372 V
33-	Groupe de Sainte Anne et la Vierge; vue de face	73.56.378 V
34-	" " " " vue de profil	73.56.377 V
35-	" " " " buste de Ste Anne	73.56.376 V
36-	Groupe de la Vierge de Pitié; vue de face	73.56.380 V
37-	" " " " vue de trois-quarts	73.56.381 V

ORFÈVRE

38-	Calice et patène n° 1	73.56.797 Z
39-	" " "	73.56.799 Z
40-	" " "	73.56.800 Z
41-	" " " poinçon de Vannes	73.56.812 Z
42-	" " " poinçon d'orfèvre	73.56.813 Z
43-	" " 2	73.56.798 Z
44-	" " 3	73.56.801 Z
45-	" " 4	73.56.805 Z
46-	" " 5	73.56.806 Z
47-	" " 6	73.56.807 Z
48-	Ciboire n° 1	73.56.803 Z
49-	" n° 2	73.56.804 Z
50-	" n° 3	73.56.802 Z
51-	Ostensoir n° 1	73.56.814 Z
52-	" n° 2	73.56.816 Z
53-	Encensoir	73.56.809 Z
54-	Ensemble de 7 encensoirs	73.56.811 Z
55-	Navette	73.56.808 Z
56-	Croix de procession	73.56.810 Z
57-	" " " hampe	73.56.815 Z

PHOTOGRAPHIES "COULEUR"

Vitrail des Noces de Cana	74.56.769 XA
Vue générale du mobilier du chœur	74.56.770 XA
Chœur, vue générale	76.56.340 VA et 76.56.429 VE

DiapositivesTable des Illustrations

- Verrière 0 - Vue Générale -	83 56 493 ZA
- Verrière 1 : Adoration des Mages - Vue Générale	83 56 494 ZA
	83 56 495 ZA
- Verrière 3 : Atelier de Nazareth - VG	83 56 496 ZA
- " - Vue centrée sur le groupe du premier registre	83 56 497 ZA
- Verrière 4 : la Crucifixion - VG	83 56 504 ZA
- Verrière 7 : La Samaritaine aux fruits - VG -	83 56 498 ZA
- Verrière 9 : La tempête apaisée - VG -	83 56 499 ZA
- Verrière 9 - Détail du registre inférieur -	83 56 500 ZA
- Verrière 10 : La pêche Miraculeuse - VG -	83 56 502 ZA
- Verrière 10 - Détail du registre inférieur -	83 56 503 ZA
- Verrière 11 : Jésus enseignant - Détail registre inf:	83 56 501 ZA

(clichés couleur "ZA" disponible à la photothèque de l'Inventaire)

LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue de l'ancienne église avant l'incendie

Coll. PRESSARD - LE PALAIS

Cliché DAGORN

73.56.654 X



56 - LE PALAIS

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Photographie ancienne (vers 1895),
coll. Legrand, Le Palais.

REPRO 73.56.675 V



LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue de l'ancienne église prise du
Nord-Est

Coll. PRESSARD - LE PALAIS

Cliché DAGORN

73.56.658 X



EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue de l'élévation Sud de l'ancienne
église, après incendie, prise de la rue
du Calvaire

Coll. PRESSARD - LE PALAIS

Cliché DAGORN

73.56.660 X



LE PALAIS 56

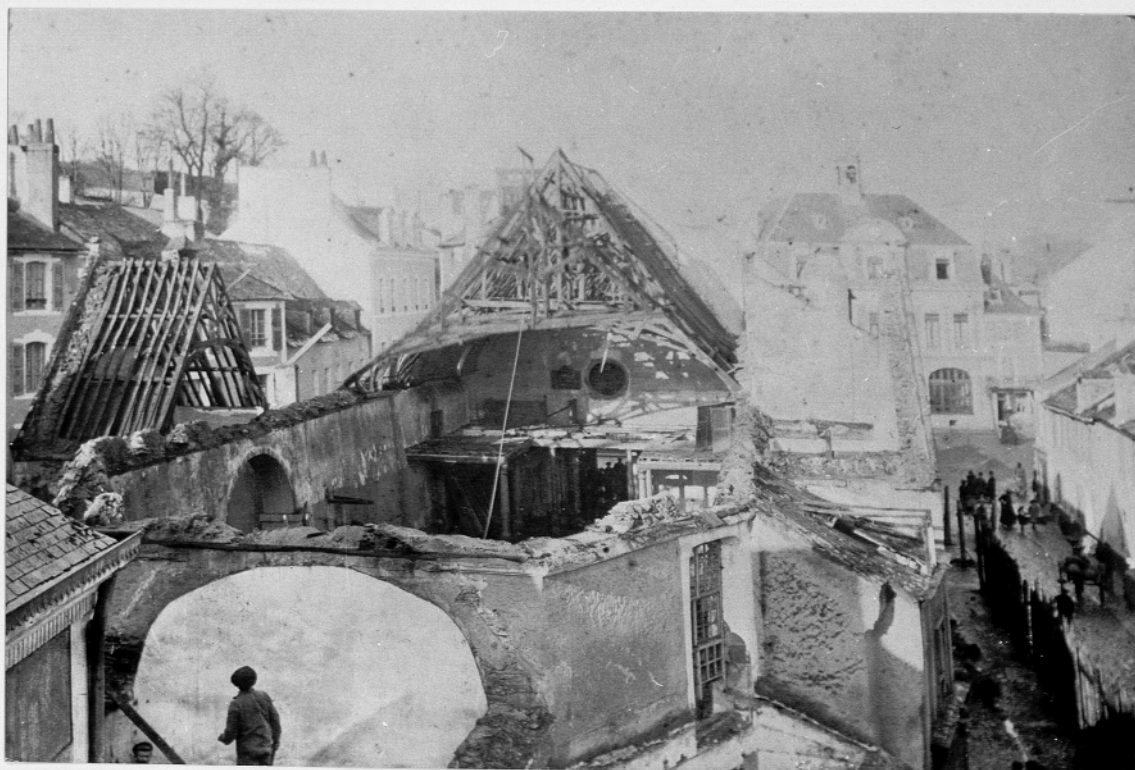
EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue de l'ancienne église, prise de
l'Est lors de sa démolition

Coll. PRESSARD - LE PALAIS

Cliché DAGORN

73.56.653 X



LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE

Vue générale

Cliché DAGORN

74.56.56 X



EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue de l'élévation Sud prise de la rue
du Calvaire

Cliché ARTUR

73.56.232 V



LE PALAIS

56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue du chevet prise du Nord-Est

Cliché ARTUR

73.56.229 V



LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue de l'élévation Nord prise du
Nord-Ouest

Cliché ARTUR

73.56.389 V



EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure de l'ancienne église
Musée de la Citadelle

Cliché ARTUR

73.56.431 X



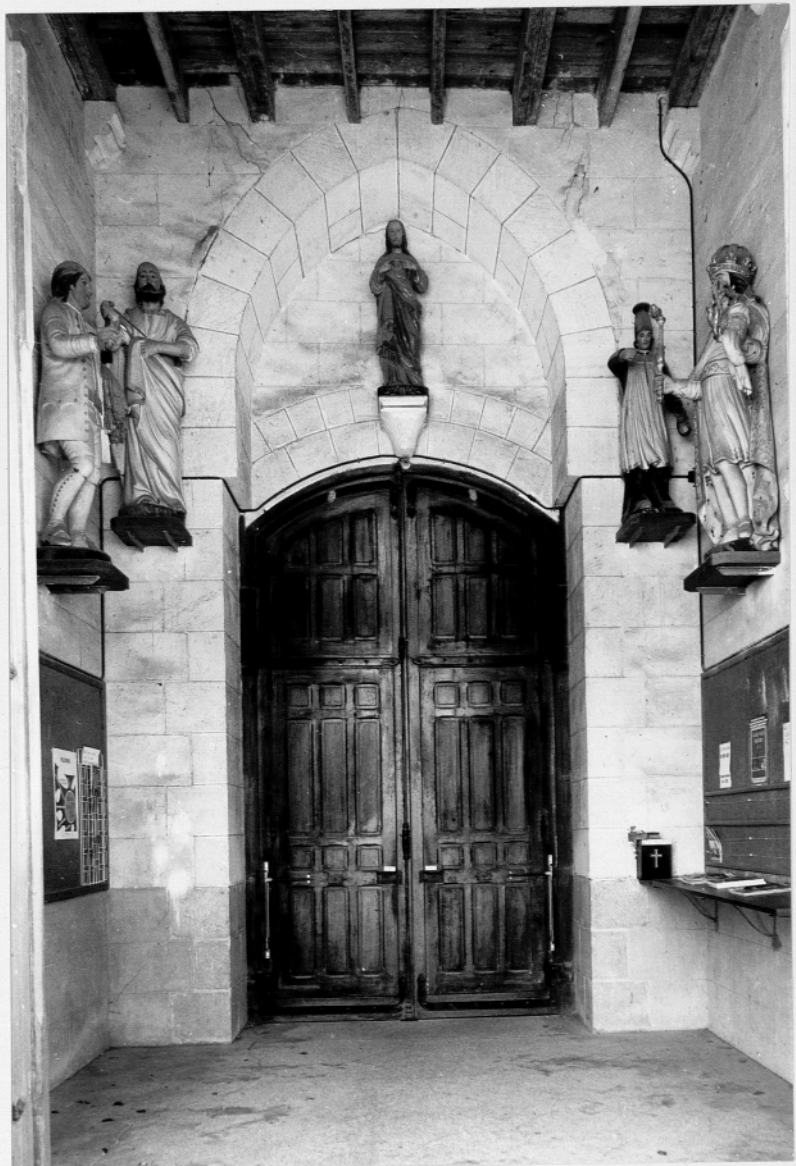
EGLISE S^T GERAN
LE PALAIS 1678.1894

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure du porche occidental

Cliché ARTUR

73.56.388 V



LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure de la nef et du chœur
prise d'Ouest en Est

Cliché ARTUR

73.56.235 V



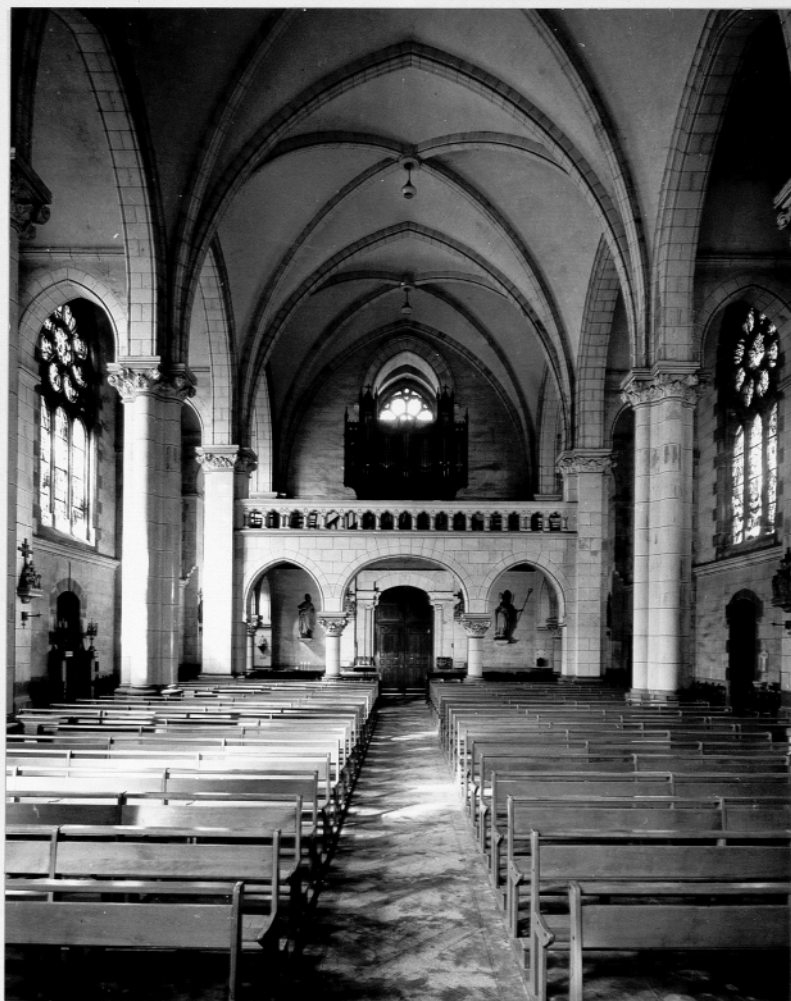
LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure de la nef prise
d'Est en Ouest

Cliché ARTUR

73.56.393 V

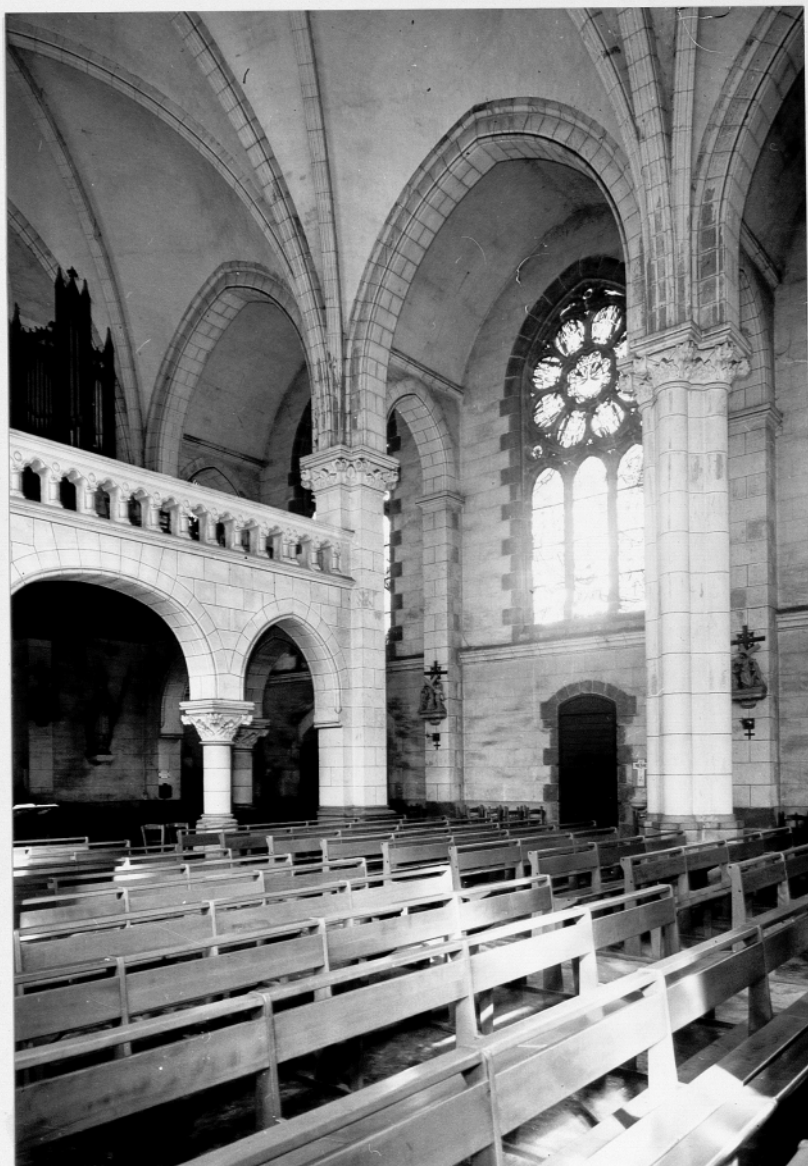


EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure de la tribune et d'une
grande arcade de la nef

Cliché ARTUR

73.56.233 V



LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure du chœur prise
d'Ouest en Est

Cliché ARTUR

73.56.394 V



LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE

Vue intérieure du chœur prise du
Sud-Ouest

Cliché ARTUR

73.56.390 V



LE PALAIS 56

EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure du collatéral Sud
prise d'Ouest en Est

Cliché ARTUR

73.56.392 V



EGLISE PAROISSIALE SAINT GERAN

Vue intérieure du collatéral Nord,
prise d'Ouest en Est

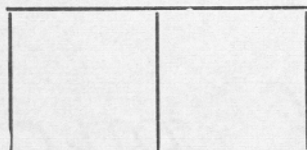
Cliché ARTUR

73.56.234 V



RETABLE

39.05



Retable du maître-autel

LOCALISATION : Eglise paroissiale Saint-Géran.....

REPÉRAGE CARTOGRAPHIQUE :

..... km

Carte E. M. Echelle Feuille Lambert X

Y

Cadastre Ancien : année Section Parcelle

Revisé : année Section Parcelle

SITUATION DANS L'ÉDIFICE : disparu

PROPRIÉTAIRE : Nom Qualité

Adresse

DESTINATION ACTUELLE :

PROTECTION M.-H.

Inscrit le

Classé le

DOSSIER

Etabli le 14.11.1973

Par M.M. TUGORES

Qualité Rédacteur

Revu le

Par

Qualité

I. DESCRIPTION

Ce retable, couvrant l'abside du chœur, a été démonté au début du siècle avant la démolition de l'ancienne église et les sculptures furent transportées au presbytère. Actuellement il n'en reste que quelques éléments conservés au musée de la Citadelle (cf. dossier).

Retable architecturé à corps central et ailes cintrées couvrant l'abside du chœur. Panneau de couronnement dans l'axe du corps central; médaillons et pots au-dessus des ailes.

Corps central et ailes d'un seul niveau divisé en cinq travées par six colonnes montées sur stylobate. Tableau (?) dans la travée centrale; niches avec statues dans les deux travées des extrémités.

Panneau de couronnement formé d'un cadre rectangulaire contenant un médaillon sculpté encadré de chutes de fleurs (cf. dossier). Entablement sommé d'un fronton interrompu.

Au droit des dernières travées, au-dessus de l'entablement, médaillons ovales contenant un portrait (?).

II. HISTOIRE DE L'OEUVRE

EN 1683, marché pour le tabernacle et le retable avec Joachim Sonnie, maître sculpteur à Auray, rue du Bois, en Saint-Gildas. Autre marché passé avec René Frémon, sieur du Bois, maître sculpteur de la ville de Vannes, pour quelques éléments qui restent à poser. (Archives municipales citées par Le Gallen; Belle-Ile, ... pp. 297-298).

III. NOTE DE SYNTHÈSE

La description du retable concorde avec ces dates. On ne sait cependant s'il faut donner la même époque pour les retables qui semblent exister dans les chapelles latérales.

--	--

LOCALISATION : Eglise Paroissiale

REPÉRAGE CARTOGRAPHIQUE :

..... km

Carte E. M. Echelle Feuille Lambert X

Y

Cadastre Ancien : année Section Parcelle

Révisé : année Section Parcelle

SITUATION DANS L'ÉDIFICE : disparus

PROPRIÉTAIRE : Nom Qualité

Adresse

DESTINATION ACTUELLE :

PROTECTION M.-H.

Inscrit le

Classé le

DOSSIER

Établi le 15.11.1973Par M.M. TUGORESQualité Rédacteur

Revu le

Par

Qualité

I. DESCRIPTION

Lambris de hauteur, couvrant la partie Est du vaisseau central, disparus lors de la démolition de l'église au début du XX^e siècle.

Panneaux cintrés divisés par des pilastres à piédestaux. Les arcs donnant sur les chapelles sont décorés d'une guirlande de fleurs et d'un cartouche à la clé.

II. HISTOIRE DE L'OEUVRE

DATATION : 1748

ATTRIBUTION : atelier régional.

Le Père Le Gallen cité par Léandre Le Gallen (Belle Ile.... p. 293) rapporte que "Messire Choblet fit, en 1748, boiser le haut du choeur en "baroque" jusqu'au lambris, grands cadres et bien façonnés, orner le cintre des deux chapelles en dedans de la nef, avec couleur claire et beau vernis...."